

FICHE DE POSTE ASSISTANT DE JUSTICE

Service d'affectation : Tribunal judiciaire de BOURGES - site Ferrié
Pôle protection - Pôle civil - Pôle exécution

Nombre d'heures de travail mensuel : 60 heures

Accès à la fonction :

Pour devenir assistant de justice, les postulants doivent justifier d'un diplôme sanctionnant une formation juridique d'une durée au moins égale à quatre années d'études supérieures après le baccalauréat.

Le recrutement se fait sur dossier, constitué d'un CV, d'une lettre de motivation manuscrite et d'une copie des diplômes, et après entretien.

Rémunération :

Les assistants de justice perçoivent une indemnité de vacation horaire fixée par arrêté. Le salaire d'un assistant de justice est d'environ 450 ou 500 euros nets mensuels.

Fonctions : (définition générale)

Les assistants de justice apportent leurs concours aux travaux préparatoires réalisés par les magistrats pour l'exercice de leurs attributions. Ils recherchent documentation, jurisprudence et rédigent des notes de synthèse des dossiers. Ils sont amenés à rédiger des projets de décisions, sur les instructions des magistrats.

Ils agissent sous l'autorité et la responsabilité des magistrats. Ils ne prennent en aucun cas des décisions : ils ne disposent d'aucun pouvoir juridictionnel.

Les assistants de justice sont soumis au secret professionnel. Préalablement à leur prise d'activité, ils prêtent serment : "je jure de conserver le secret des informations sur les affaires judiciaires ainsi que sur les actes du parquet et des juridictions d'instruction et de jugement, dont j'aurai eu connaissance à l'occasion de mes travaux au sein des juridictions".

Qualités requises :

Les assistants de justice doivent faire preuve de discrétion, d'objectivité, de probité, d'un sens de l'analyse et de disponibilité. Il doivent avoir le sens du service public. Ils sont soumis au secret professionnel.

Missions du poste :

- * Rédaction de notes de synthèse notamment sur les nouvelles réformes
- * Rédaction de projets de décisions sur les instructions et indications des magistrats
- * Recherche et analyse de documentation et de jurisprudence
- * Elaboration de statistiques à la demande des magistrats

Activités et tâches du poste :

L'assistant de justice qui aura vocation à être affecté aux pôles protection-civil-exécution doit avoir un profil purement civiliste. Il interviendra essentiellement dans les domaines du contentieux locatif, du crédit à la consommation, du surendettement et de la protection des personnes (majeures et mineures) pour la rédaction de notes de synthèse, la veille juridique et la recherche documentaire. Il devra disposer de solides connaissances juridiques dans ces matières, disposer d'un sens de la synthèse et de l'analyse et faire preuve d'une grande aisance dans la manipulation des outils de documentation informatique.